

**ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE  
DES MEMBRES DE LA SOCIETE ROYALE FORESTIERE DE BELGIQUE  
CONTRE LES INCENDIES DE FORETS  
"AMIFOR" – N° BNB 1532**

**Rapport du Conseil d'Administration**  
**à l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 13 juin 2016**

Mesdames, Messieurs,

L'Association d'Assurance mutuelle AMIFOR a terminé son quarante-septième exercice social.

En même temps que la présente convocation à notre Assemblée Générale Ordinaire, vous avez reçu les comptes annuels au 31 décembre 2015 arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 février 2016 et soumis à votre approbation.

**ACTIVITES DE LA MUTUELLE**

La superficie assurée passe de 46.109 ha pour 745 affiliés en 2014 à **47.755 ha pour 740 affiliés en 2015**, soit une augmentation en surface de 3,6 %. L'étendue moyenne par affilié passe de 61,89 ha à 64,53 ha. AMIFOR n'a pas enregistré de sinistres en 2015, vu les conditions climatiques très pluvieuses durant les mois dangereux.

En 2015, le Conseil d'Administration a maintenu le montant des indemnisations en cas de sinistres, ainsi que le différentiel de 25 % entre le douglas et l'épicéa, en application depuis 2010.

**BILAN**

**ACTIF**

**Placements**

Nos **bureaux**, repris au bilan pour une valeur brute de 332.128 € sont totalement amortis. Les 2 garages acquis en 1993 sont repris pour une valeur brute de 60.000 €. Compte tenu de leur amortissement, ils sont repris à l'actif du bilan pour une valeur nette de 48.000 € à fin 2015.

La valeur réelle de ces bureaux et garages est bien entendu nettement plus élevée et estimée à 541.000 € à fin 2015, ce qui représente une plus-value latente de 493.000 €.

Les **placements** sont repris à leur valeur d'acquisition, soit 2.429.919 € à fin 2015. La valeur d'inventaire de nos placements s'élève quant à elle à 2.466.656 € à fin 2015 (dont 2.323.769 € en comptes d'épargne), ce qui représente une plus-value latente de 36.738 € à fin 2015, contre une moins-value latente de 6.292 € à fin 2014.

La **plus-value latente nette** sur les bureaux et les placements est donc de 529.738 € à fin 2015.

**Autres éléments d'actifs**

Il n'y a pas eu de nouveaux investissements en 2015.

Le véhicule acheté en 2013 est repris à l'actif du bilan pour une valeur de 11.680 €.

Quant à nos **valeurs disponibles** (comptes à vue), elles se chiffrent à 1.751 € à fin 2015 contre 4.462 € fin 2014.

**PASSIF**

**Capitaux propres**

Après affectation du résultat, les **capitaux propres** se chiffrent à 2.446.776 € à fin 2015, contre 2.438.657 € fin 2014. Le fonds spécial de prévision reste inchangé à 2.125.000 € de même que la réserve statutaire qui reste inchangée à 189.007 €.

## COMPTE DE RESULTATS

### Cotisations brutes : 128.552 € contre 125.738 € en 2014

Les **encaissements bruts** se chiffrent à 128.552 € en 2015 contre 125.738 € en 2014, soit une augmentation de 2.814 €, ou 2,2 %.

La **prime de réassurance** s'élève à 10.903 € en 2015 contre 18.609 € en 2014, cette différence étant due à une régularisation en notre faveur pour les 3 années précédentes. Cette police est destinée à diminuer le risque encouru par Amifor en cas de très gros sinistre, en couvrant l'ensemble des sinistres de l'année pour un montant maximum de 1.300.000 €, avec une franchise de 80.000 € à charge d'Amifor.

Les **revenus nets de cotisations** se chiffrent donc à 117.149 € en 2015 contre 106.129 € en 2014.

### Produits des placements : 63.653 € contre 65.598 € en 2014

Nos **revenus locatifs** atteignent 41.502 € en 2015 contre 39.184 € en 2014.

Concernant nos **revenus financiers**, les revenus de nos placements en titres sont de 3.273 € (dividendes sur actions) en 2015 contre 3.064 € en 2014. Les revenus de nos comptes à vue et d'épargne sont eux de 18.370 € en 2015 contre 18.900 € en 2014.

Nous avons également acté une plus-value sur la vente d'actions, au cours de l'année 2015, pour un montant de 508 €.

### Autres produits : 0 € contre 29.500 € en 2014

Nous n'avons plus comptabilisé de **commission** en 2015, contre 29.500 € en 2014, dans le cadre de la convention qui impliquait des engagements réciproques entre Amifor et la SRFB.

### Charges des sinistres : 0 € contre 0 € en 2014

Nous n'avons pas enregistré de charges pour **sinistres** en 2015.

### Frais d'exploitation : 171.232 € contre 194.393 € en 2014

Nos charges de copropriété se chiffrent à 17.834 € en 2015 contre 17.756 € à fin 2014.

Les frais de communication sont en augmentation, comportant une convention de sponsoring/visibilité de 15.000 € avec la SRFB, et le développement de notre nouveau site web pour 4.300 €.

Les charges de personnel s'élèvent quant à elles à 70.406 € en 2015, contre 110.571 € en 2014.

Nous avons enregistré en 2015 des taxes de 6.971 € pour le financement de l'Inami, des taxes sur cotisations de 5.501 € (taxes sur les assurances), un précompte immobilier de 5.350 € et des taxes diverses pour 2.824 €. Des discussions sont en cours avec la FSMA, concernant une augmentation de sa redevance pour frais de fonctionnement de plus de 1.000 %, avec de plus un effet rétroactif pour 2014.

La participation bénéficiaire sur la prime de réassurance, reprise en diminution des frais d'exploitation, s'élève par ailleurs à 3.835 €.

### Charges des placements : 1.452 € contre 429 € en 2014

Nous avons enregistré des frais de gestion sur nos placements de 227 € en 2015, ainsi qu'une moins-value sur la vente d'actions de 1.225 €.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Le **bénéfice de l'exercice** s'élève à 8.118 € en 2015 contre un bénéfice de 6.405 € en 2014. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 64.650 €, le résultat à affecter se chiffre à 72.768 € et il vous est proposé de reporter à nouveau ce résultat.

## **RISQUES ET INCERTITUDES**

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions, a évalué en permanence la situation de risque dans laquelle se trouve votre mutuelle tant au niveau du portefeuille-titres qu'au niveau de l'historique des sinistres, des enjeux de la réassurance et des risques financiers encourus par notre activité (risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité et risque de trésorerie).

## **MANDATS D'ADMINISTRATEURS**

Le mandat d'administrateur de Mr Patrick David vient à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, son mandat est renouvelable. Il propose le renouvellement de son mandat.

## **AUTRES INFORMATIONS**

- Il n'y a pas eu d'événements importants postérieurs au 31 décembre 2015 et susceptibles de modifier les résultats.
- Il n'y a pas eu en 2015 de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.
- Aucun élément particulier n'a été prévu concernant la recherche et développement.
- AMIFOR n'a pas de succursale et notre seul siège d'exploitation, correspondant à notre siège social, est situé Galerie du Centre, à Bruxelles.

Le Conseil vous souhaite une excellente année forestière. Il vous demande de faire connaître notre mutuelle auprès de vos amis ou des représentants de votre commune qui ignoreraient encore les risques accrus d'incendie que courent leurs forêts suite au changement climatique.

Bruxelles, le 22 février 2016

Le Conseil d'Administration,

Marc MEURANT  
Président du Conseil d'Administration

Paul de LHONEUX  
Président du Comité de Direction

Jean-François de le COURT  
Vice-Président du Conseil d'Administration

Patrick DAVID, Elie DEBLIRE, Yves de le COURT,  
Paul GOBIET, Alain JAMAR de BOLSEE et Thierry REGOUT  
Administrateurs

Michel TERLINDEN  
Directeur